

Dans le cadre de la mise en place dès le **31 janvier 2022 de la Zone à Faibles émissions (ZFE)** sur une partie du territoire (cf. fiche en annexe sur la ZFE), Saint-Etienne Métropole propose une aide à destination des professionnels pour le **RENOUVELLEMENT** (pas l'achat de nouveau véhicule) de véhicules les plus polluants par des véhicules plus propres.

Bénéficiaires : **Les professionnels** domiciliés et ayant leur activité sur le territoire de Saint-Etienne Métropole : micro-entreprises, TPE, PME, commerçants non-sédentaires, groupement d'entreprises, SCI, professions libérales, associations dont le siège est situé sur Saint-Etienne Métropole.

Les véhicules concernés sont les véhicules interdits dans la ZFE :

- Véhicules polluants à mettre au rebut** : Poids Lourds (véhicules > à 3,5T) et Véhicules utilitaires légers (VUL) dont la vignette Crit'Air est classée 3, 4, 5 ou « non classés ».
- Véhicules de remplacement moins polluants, neufs ou d'occasion** : Poids Lourds et Véhicules utilitaires légers électriques, gaz (GNV) correspondant aux vignettes Crit'Air 0 ou 1.
- Les véhicules légers + hydrogène, hybrides ou à double motorisation sont exclus.**

Critères d'éligibilité de l'aide :

- **Limite de 3 véhicules par structures** (puis au-delà, inscription sur listes d'attentes, débloquées 6 mois avant la fin du dispositif (du 1er juillet 2020 au 1er juillet 2023)).
- **Les locations Longue durée et avec Option d'Achat sont autorisées** avec aide sur une **partie du surcoût** lié à l'acquisition ou à la location (LOA ou LDD) des véhicules concernés **plafonnées à 40% du cout HT des mensualités** - (Le surcoût correspond à l'écart de prix entre le véhicule électrique ou GNV acquis et un véhicule équivalent en diesel).
- VUL aidés effectuant **plus de 10 000 km/an**.
- **Aide à la conversion** : l'ancien véhicule doit **obligatoirement être mis au rebut** (document justificatif demandé).

→ Pour les Véhicules Utilitaires Légers électriques (VUL de PTAC* < 3,5T) :

Motorisation	Type	Aide en € pour les VUL	Plafond d'aide	
			fourgonnette **	fourgon **
Electrique	PME	45% du surcoût HT, hors aménagement	5 500€	13 000€
	TPE ou associations	55% du surcoût HT, hors aménagement	7 000€	16 000€

* Poids Total Autorisé en Charge

** La fourgonnette correspond à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC < 2,5T et le fourgon à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC > 2,5T (informations notifiées dans le certificat d'immatriculation, cases J1 et F2).

➔ L'aide de Saint-Etienne Métropole est cumulable avec les aides nationales: bonus écologique, prime à la conversion, suramortissement fiscal....

→ Pour les Véhicules fonctionnant au **GAZ NATUREL** :

Motorisation	Type	Aide en €	Plafond d'aide
GNV	VUL fourgonnette**	50% du surcout HT, hors aménagement	1 500€
	VUL fourgon**		10 000€
	PL		15 000€
	Autocar (privé)		

PROCEDURE de DEPÔT :

Le **règlement complet** du Fonds air Véhicules est disponible sur le site officiel de Saint-Etienne Métropole : www.saint-etienne-metropole.fr / Rubrique Préserver-Recycler / Qualité de l'air/ Aides de la Métropole / « Consultez le règlement du dispositif d'attribution du Fonds Air véhicules ».

Tout dossier **complet** devra être déposé de manière dématérialisée sur le site de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/form/plan-air>

Demande d'installation de borne de recharge gratuite sur : saint-etienne-metropole.e-totem.fr

Retrouvez toutes les bornes existantes en France et en Europe sur <https://fr.chargemap.com/map>

Retrouvez toutes les stations GNV sur www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv-france

Station de Saint-Etienne : gnv@endesa.fr

CONTACTS :

Pour plus d'informations sur le dispositif - Contactez Saint-Etienne Métropole :

- Mail - fonds-air-vehicules@saint-etienne-metropole.fr
- Téléphone - 04 27 40 56 11

Pour un accompagnement – Contactez l'ALEC42

- Cassandre JOLY - 04 77 41 41 94 - cassandre.joly@alec42.org
- Thibaut VALLAT - 04 77 41 41 18 - thibaut.vallat@alec42.org